

## La Buvette des Alpagnes

[Ours des Pyrénées](#)

[Ours brun](#)

[Loup](#)

[Lynx](#)

[Acteurs](#)

[Associations](#)

[Pastoralisme](#)

[Chasse](#)

[Autres thèmes](#)

[A propos](#)

10 octobre 2005

### Utilisation de l'appellation d'origine contrôlée Barèges Gavarnie contre l'Ours

#### A.O.C. Barèges-Gavarnie

Afin de valoriser la viande de leurs brebis de race d'origine, " la barègeoise ", les éleveurs du Pays Toy, jadis appelé les vallées du Barège (Baretje), ont eu l'idée de faire labelliser leurs produits par une appellation d'origine contrôlée (AOC) officiellement reconnue. Jusque là, tout semble normal, pourquoi pas.

Une appellation d'origine doit répondre à de nombreux critères liés aux bonnes pratiques et à la durée, à l'histoire du pastoralisme de la vallée. Désireux de couler dans du béton leur haine de l'ours, les éleveurs sont parvenus à glisser discrètement - sûrement que lors des discussions à l'I.N.A.O (Institut National des Appellations d'Origine) il n'a jamais été question de l'ours - une condition d'obtention de l'A.O.C. incompatible avec la présence durable de l'ours dans les vallées Toy. Ils ont réduit l'histoire du pastoralisme dans la vallée aux années "sans prédateurs" en omettant de se rappeler les années antérieures. Les bergers Toys vont pouvoir maintenant justifier leur côté anti-ours primaire en utilisant le texte de l'A.O.C. Barèges-Gavarnie.

#### Les pratiques pastorales

L'élevage des animaux doit se dérouler au rythme des saisons et de la pousse de l'herbe, en fonction de l'altitude et de l'exposition des pâturages. Dans l'année, il comporte quatre étapes successives :

- Une période hivernale, comprise entre le 1er novembre et le 31 mars, pendant laquelle les animaux séjournent au point le plus bas de l'exploitation. L'accès à la pâture sur les prairies de fauche, situées à proximité des exploitations, est obligatoire lorsque les conditions climatiques le permettent ;
- Une période de transition au printemps et à l'automne, appelée "intersaison", au cours de laquelle les animaux séjournent et pâturent sur les secteurs de moyenne montagne appelés " zone intermédiaire " ou zone " des granges foraines ". L'altitude des zones intermédiaires est comprise entre 1 000 et 1 800 mètres. Chaque éleveur doit disposer d'une surface de pâture en zone intermédiaire. Seuls les éleveurs dont le siège de l'exploitation est situé à plus de 1 000 mètres ne sont pas tenus de respecter cette étape d'intersaison ;
- Une période estivale, au cours de laquelle les animaux sont conduits sur des pâturages appelés " estives " tels que délimités à l'article 2. Les **animaux y pâturent en liberté totale de jour comme de nuit.**

#### Des indemnités coulées dans la loi

Voilà, aussi simple que cela : le regroupement nocturne est interdit pour avoir droit à l'appellation. Comment se débarrasser des problèmes de protection du troupeau sur le dos de l'appellation. L'Etat d'un côté pousse les éleveurs à se protéger, dédommage les bergers pour les pertes occasionnées par les prédateurs et de l'autre,

valide une AOC qui les oblige à ne pas se protéger. Par ici les subventions en quelques sortes puisqu'on ne pourra plus leur dire : "Vous refusez de protéger le troupeau : plus d'indemnisations !"

## Des agneaux AOC pour les prédateurs

A moyen terme, les plus grands consommateurs d'agneaux "Barèges-Gavarnie" AOC pourraient bien être les loups s'ils continuent leur retour dans les Pyrénées et les ours si la politique de destruction de l'ours de l'IPHB est contrecarrée par la réintroduction décidée par le gouvernement.



Les Ours se cassent des vallées d'Aspe et d'Ossau où les mâles restaient seuls, sans femelles depuis la mort de Cannelle. S'ils partent pour rejoindre les ours de la région centrale des Pyrénées, le noyau redevenu unique pourrait bien voir le nombre d'ours se multiplier et les ours repartir à la conquête de l'ensemble des Pyrénées. Pour cela il faudra que la politique de réintroduction continue jusqu'au moment où la population d'ours pyrénéens soit jugée viable à long terme (50 ans).

## La voie est libre pour l'IPHB en Béarn

Le calme "revenu" dans les vallées béarnaises pourrait

donc bien être de courte durée. Il faut être vigilant, cette période pourrait voir l'IPHB continuer sa politique de construction de pistes et de routes pastorales. Un bon moyen de détruire définitivement l'habitat de l'ours en utilisant l'argent destiné à sa protection ! L'Etat français est-il à ce point aveugle ou va-t-il définitivement couper les vivres à cet organisme pseudo démocratique qui n'est en fait que le terrain de jeu préféré de Jean Lassalle qui l'utilise pour son clientélisme politique.

## De l'agneau Barèges-Gavarnie ? Non merci

De mon côté, comme du côté de ceux qui pensent que les Pyrénées sans ours ne seront plus les Pyrénées, je laisserais les prédateurs se goinfrer des agneaux laissés la nuit sans protection. Je continuerais à faire pression pour que les bergers qui refusent les moyens de protection ne soient plus indemnisés. Mangez du Broutard du pays de l'Ours, sans AOC, mais avec des Ours !

Baudouin de Menten sur 10 octobre 2005 dans Actualités ours des Pyrénées 2005, Pastoralisme - AOC Barèges-Gavarnie | Lien permanent

Tweet



## Commentaires

1

mansas jacqueline a dit...

je viens de lire votre page intéressante comme d'habitude.

il y a un moyen d'empêcher la construction de pistes avec ceux qui veulent préserver le paysage mais pour cela il faut faire des recherches dans les archives départementales ou peut-être nationales : il faut chercher les arrêtés des préfets dans les années 1850-1860, peut-être avant, peut-être après, c'est selon - qui interdisaient tous travaux dans les massifs pour favoriser la reforestation et empêcher les éboulements. Il n'y en a pas eu depuis les remplaçant en autorisant les affreux qui saccagent.

J'en avais trouvé pour la Barousse et surtout pour le massif qui surplombe mon village mais je n'ai pu rien empêcher car je ne m'en souvenais plus suite à un très grave traumatisme crânien. Lorsque je m'en suis souvenue j'en ai parlé et ô miracle tout s'est arrêté mais malheureusement la montagne est saccagée. L'ONF et les communes ont les documents s'ils n'ont pas été détruits mais il faut qu'ils prouvent qu'ils n'ont jamais existé.

Donc, il faut les trouver. C'est juridique : on sait qu'ils y sont, l'ONF et les communes doivent prouver qu'ils n'ont jamais existé ou bien qu'ils ont été remplacés.

Ensuite, je vous remercie de votre site si intéressant, j'y ai trouvé pas mal de choses pour préparer le dossier de notre hors-série été n°1 de la Gazette des Vallées consacré à la ruralité dans les Pyrénées sur fond d'affaire ours. Bien sûr, il y aura autre chose mais je vous remercie de votre savoir, de votre humour et de votre courage. Bon courage.

Répondre 04 juillet 2006 à 13:45

2

Mathieu Erny a dit...

Ce serait donc là un agneau "anti ours"? Après tout, il est possible que la tention autour du problème de l'ours ait fini par influencer des critères d'AOC. Mais lorsque dans une réunion de "l'association des bergers vachers des hautes Alpes" on nous a parlé de l'initiative du label "agneau du pays de l'ours" la plus part l'on désapprouvé craignant qu'une telle idée dans les Alpes (par rapport au loup) ne ruine par son côté polémique les efforts qui sont fait pour promouvoir le "tardon". Car les bergers pyrénéens ne se rendent pas compte de la chance qu'ils ont de pouvoir labeliser ainsi leurs broutards. Dans les Alpes, c'est un sous produit. On m'a dit que c'était techniquement impossible de suivre un tel label. Peut être est ce du au fait que l'élevage ovin dans les Alpes est complètement contrôlé par la "coopérative" SOCAHP une énorme usine à gaz qui ne brille pas par son originalité. Il n'y a de salut que dans le label rouge qui empêche de promouvoir des méthodes plus originales.

Ceci dit, cet agneau en liberté qui peut manger même la nuit, est ce qu'on ne peut pas prendre le problème qu'il pose par rapport au prédateurs d'une autre façon et chercher de nouvelles techniques de protection? Cela en vaudrait la peine car je sais bien que je ne suis pas le seul à regretter le temps où le troupeau était plus libre. En effet, sur le numéro 4 du journal "Un autre écho de la montagne" que publie association de cohabitation pastorale avec le concours de FNE, il y a en première page une très belle photo. Il s'agit d'un troupeau à l'aube, sur une crête et manifestement... en couchade libre.

Répondre 23 février 2007 à 15:03

3

monsieur.G a dit...

Encore les bons plans à la Monsieur Erny (mdr):

"la protection des troupeaux" mais avec "couchade libre"!

On peut aussi supprimer les patous

(sales bêtes va!).

Tout cela pour "expérimenter de nouveaux moyens"?...On peut aussi expérimenter l'erradication pendant qu'on y est. Juste une idée.

Répondre23 février 2007 à 23:52

4

BEHETY Sylvain a dit...

Cher Monsieur G.,

Je travaille à la SOCAHP, je défend tous les jours la production d'agneau de Sisteron qui cumule les garanties de qualité du label rouge ET d'origine de l'IGP. Mon entreprise défend les races rustiques de Provence, défend et participe à la transhumance par les transports mais aussi par la mise au point et la diffusion d'équipement de cabanes d'alpages allant dans le sens de l'amélioration du confort et de la sécurité des bergers et des troupeaux...

De ce fait, vos propos me semblent plutôt le fruit d'approximations et d'amalgames partisans et mal ciblés plutôt que d'une réflexion aboutie.

Mais votre culture semble à l'image de votre orthographe et votre anonymat donne bien la mesure de votre courage.

Ce sont des gens comme vous qui discréditent vos propres combats.

Répondre19 janvier 2008 à 12:28

5

monsieur.G a dit...

Apparemment votre propos semble lui aussi à la hauteur de vos amalgames, et de votre manque de discernement.

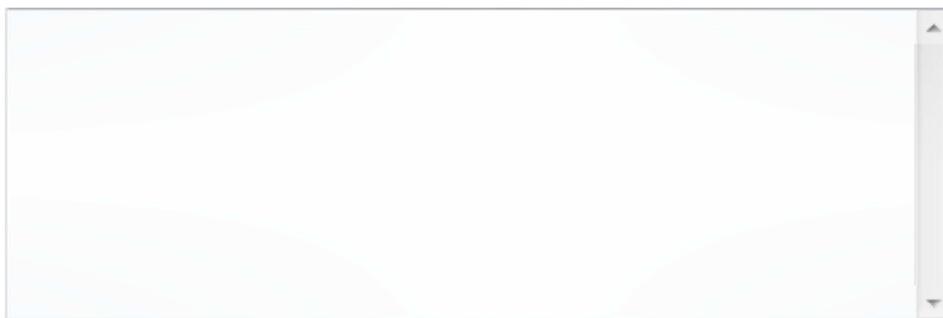
En quoi mon propos à t'il à voir avec votre entreprise en particulier?

Je tendais à parler des gens qui sous couverts de "modération" ou de "consensus" mélange tout et n'importe quoi (le loup avec l'ours, alors que le contexte et la situation ne sont pas les mêmes), et SURTOUT, des gens qui font semblant de s'intéresser à une cause pour mieux la défendre. En ce sens votre réponse est éloquent, et le fait que vous vous souciez de ma "cause" mal défendue (comme si cela vous importait) est assez comique je dois dire.

De toute manière vous avez bien raison quelqu'un qui utilise un pseudo sur un forum internet (mon dieu que c'est original!) ne peut que manquer de courage. Pas comme ceux qui ont fait des battues aux loups illégales dans le parc de la Vanoise en 2003, ou encore saccager le village d'Arbas en 2006.....c'est vrai que cette attitude mérite bien plus d'éloge.

Répondre21 janvier 2008 à 14:51

Comment below or sign in with  TypePad  Facebook  Twitter and [more...](#)



(Vous pouvez utiliser des balises HTML comme <b> <i> et <ul> pour styler votre texte. Liens créés automatiquement.)

L'adresse email n'est pas affichée avec le commentaire.

POWERED BY  TypePad

[La Buvette des Alpagnes](#)

[Le Génie des Alpagnes](#)

[Institut Pas Très Moral du Haut-Béarn](#)

[Contact](#)